

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 FEVRIER, A 20 HEURES, tenue sous la présidence de Mme Nicole DROUILLET, Maire.

Présents : Mmes BERNARD, BREUGNON, BURCOMBE, RIVES, RUPERT, SAULNIER, MM. AUZOU, BLIARD, DRUAIS, MOREL, PITOIS, PUECHAL, RAGE, RAYMOND, ROSSE.

Absents : MME CLARE,
MME NASSIVERA, donne pouvoir à MME BREUGNON
M. STOCK, donne pouvoir à M. AUZOU

Secrétaire de séance : Mme RIVES.

Convocation du 18/02/2010

Affichage préalable du 18/02/2010

Affichage compte rendu du 04/03/2010

1. SIEGE 27 : REUNION DU COMITE SYNDICAL

Monsieur André AUZOU porte à connaissance au conseil municipal du compte rendu de la réunion de l'assemblée délibérante du SIEGE 27 du 28 novembre 2009.

Les décisions adoptées par le comité syndical lors de la réunion concernent les sujets suivants :

- 1 - Décision modificative - **Budget** 2009 (accord unanime)
- 2 - Vote du Budget Primitif 2010 (442 voix pour, 1 abstention)
- 3 - Ligne de Trésorerie 2010 (accord unanime)
- 4 - Modification du tableau des effectifs du SIEGE - Création de poste (accord unanime)
- 5 - Modification des règles de participation communale aux extensions de réseaux réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SIEGE (accord unanime)
- 6 - Autorisation de négocier un contrat de concession pour le Service Public de la distribution publique d'énergie électrique - Modification des modalités de calcul de la redevance d'investissement (R2-PCT) (accord unanime)
- 7 - Approbation des choix et autorisation de signer les conventions de Délégation de Service Public du Gaz (accord unanime)
- 8 - Adhésion des communes aux compétences optionnelles : Maintenance de l'Eclairage Public (accord unanime).
- 9 - Programme expérimental d'éclairage public à LED - Maintien de l'expérimentation en 2010 (accord unanime)
- 10 - Développement de l'énergie photovoltaïque (accord unanime)

2. SIEGE 27 : RAPPORT DE CONTROLE 2008

Monsieur AUZOU fait part au conseil municipal du contenu du rapport de contrôle 2008 du SIEGE 27 où y sont abordés les thèmes suivants :

- La sécurité électricité
- La sécurité gaz
- Les activités de la commission de contrôle

- Le développement de la desserte gazière dans le département
- Les concessions en chiffres

L'approbation ou non dudit rapport est reportée, à l'unanimité, à un conseil municipal ultérieur.

3. SYGOM : CONVENTION - DEPOTS DES DECHETS EN DECHETERIE

Le remboursement des frais de collecte et de traitement des déchets produits par les services de notre commune et déposés à la déchèterie d'Aubevoye doivent faire l'objet d'une convention avec le SYGOM.

Le SYGOM nous propose donc de signer la convention 2010-9 pour le remboursement des frais de collecte et de traitement des déchets produits par les services de la ville de SAINT AUBIN SUR GAILLON.

Madame Le Maire demande l'accord au conseil municipal pour signer le document ainsi que tous documents s'y rapportant.

Accord unanime du Conseil.

4. AFFOUAGE : DETERMINATION DE LA TAXE

Le plan d'aménagement du bois communal de Brillehaut prévoit pour 2010 des coupes de bois dans les parcelles 3 et 5. Ces coupes seront effectuées en mode « affouage », c'est-à-dire réalisées par les habitants de la commune moyennant une taxe d'affouage.

Vu l'accessibilité aisée des coupes et la valeur des essences à exploiter, le Maire propose au Conseil Municipal de porter la taxe d'affouage à 60.00 euros par affouagiste pour un volume de 10 stères.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de cette somme dans le règlement d'affouage 2010 et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Madame Françoise BREUGNON prend la présidence et Madame Le Maire se retire au moment du vote :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Dépenses de fonctionnement	
011- Charges à caractère général	525 268,80
012- Charges de personnel	630 405,82
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	19 712,00
65- Autres charges de gestion courante	131 041,08
66- Charges financières	52 874,09
67- Charges exceptionnelles	1 390,00
Total des dépenses de fonctionnement	1 360 691,79
Recettes de fonctionnement	
002- Excédent antérieur reporté	0,00
013- Atténuation de charges	253,39
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	10 379,00
70- Produits des services et ventes	82 409,14

73- Impôts et taxes	1 094 507,84
74- Dotations et participations	254 828,24
75- Autres produits de gestion courante	6 139,64
76- Produits financiers	6,92
77- Produits exceptionnels	3 139,40
Total des recettes de fonctionnement	1 451 663,57
Excédent à reporter	90 971,78

Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	
001- Déficit antérieur reporté	611 315,85
040- Opération d'ordre de transfert entre section	10 379,00
16- Emprunts et dettes assimilées	95 580,72
20- Immobilisations incorporelles	4 810,31
204- Subventions d'équipement versées	53 642,59
21- Immobilisations corporelles	100 641,61
23- Immobilisations en cours	1 182 579,62
Total des dépenses d'investissement	2 058 949,70
Recettes d'investissement	
040- Opération d'ordre de transfert entre sections	19 712,00
10- Dotations, fonds divers et réserves	197 937,00
1068- Réserves	554 006,27
13- Subventions d'investissement	45 045,00
21- Immobilisations corporelles	1 176 973,66
Total des recettes d'investissement	1 993 673,93

Déficit à reporter	-65 275,77
---------------------------	-------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 de la commune tel que décrit ci-dessus.

6. COMPTE DE GESTION 2009 DU PERCEPTEUR

Madame PORTER Martine, Receveur municipal présente le compte de gestion qui est conforme au compte administratif.

Madame Le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote du compte de gestion du Receveur Municipal.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2009.

7. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2009

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2008	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESTES A REALISER 2009	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 611 315,85 €		546 040,08 €	277 409,88 € 222 904,00 €	- 54 505,88 €	- 119 781,65 €
FONCT	554 006,27 €	554 006,27 €	90 971,78 €			90 971,78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009	90 971,78 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	90 971,78€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	90 971,78 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2009 tel que décrit ci-dessus.

8. CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Madame le Maire informe le conseil que la commission C.C.A.S. qui s'est réunie le 25 février 2010 à 19 heures a émis un avis favorable quant à l'approbation de son compte administratif 2009.

Madame le Maire présente donc pour information, le compte administratif 2009 du C.C.A.S. au Conseil et précise qu'il reste en fin d'année un excédent de fonctionnement de 2 433,65 €.

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Dépenses de fonctionnement	
011- Charges à caractère général	13 331,55
65- Autres charges de gestion courante	3 438,47
Total des dépenses de fonctionnement	16 770,02
Recettes de fonctionnement	
002 – Excédent reporté	5 203,67
74- Dotations et participations	14 000,00

Total des recettes de fonctionnement	19 203,67
Excédent à reporter	2 433,65

9. CCAS : COMPTE DE GESTION 2009 DU PERCEPTEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission CCAS qui s'est réunie le 25 février 2010 à 19 heures a approuvé le compte de gestion 2009. En effet, le Percepteur a confirmé la concordance existante entre le compte de gestion et le compte administratif 2009.

10. CCAS : AFFECTATION DU RESULTAT :

Madame le Maire rappelle au Conseil que le compte administratif 2009 du C.C.A.S. présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2008	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESTES A REALISER 2009	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST					- €	- €
FONCT	5 203,67 €		- 2 770,02 €			2 433,65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Madame le Maire informe donc le Conseil que la commission du C.C.A.S. réunie le 25 février 2010 à 19 heures a approuvé l'affectation du résultat suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009	2 433,65 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 433,65 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

11. TAUX DE TAXES DIRECTES

Madame le Maire rappelle au conseil les taux 2009 :

Taxe d'habitation : 6,62

Taxe foncière (bâti) : 18,96

Taxe foncière (non bâti) : 50,98

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de n'appliquer aucune variation des taxes précitées pour 2010.

12. BUDGET PRIMITIF 2010

a) Budget primitif 2010 :

Madame le Maire présente au conseil le budget primitif 2010

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Dépenses de fonctionnement	
011- Charges à caractère général	524 336,40
012- Charges de personnel	651 923,00
65- Autres charges de gestion courante	172 675,60
66- Charges financières	73 000,00
023- Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses de fonctionnement	1 421 935,00
Recettes de fonctionnement	
013- Atténuation de charges	6 000,00
70- Produits des services et ventes	96 800,00
73- Impôts et taxes	1 081 291,00
74- Dotations et participations	231 844,00
75- Autres produits de gestion courante	6 000,00
Total des recettes de fonctionnement	1 421 935,00
<u>Excédent à reporter</u>	<u>0,00</u>

<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses d'investissement	
001- Déficit antérieur reporté	65 274,92
16- Emprunts et dettes assimilées	160 214,74
20- Immobilisations incorporelles	51 822,88
204- Subventions d'équipement versées	136 337,79
21- Immobilisations corporelles	84 515,78
23- Immobilisations en cours	810 235,50
Total des dépenses d'investissement	1 308 401,61
Recettes d'investissement	
021- Virement de la section de fonctionnement	0,00
10- Dotations, fonds divers et réserves	317 726,36
13- Subventions d'investissement	232 498,00
16- Emprunts et dettes assimilées	758 177,25
Total des recettes d'investissement	1 308 401,61

Déficit à reporter **0,00**

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée quant à l'approbation du budget primitif tel que décrit ci-dessus. Les résultats sont : 16 pours – 1 abstention.

Le vote du budget primitif 2010 de la commune est donc approuvé à la majorité absolue.

b) Emprunt :

Suite au vote du budget primitif, le 25 février 2010, le conseil, à l'unanimité, avait accepté un financement par prêt bancaire pour la construction d'un bâtiment technique et la réhabilitation de la maison des associations.

Madame le Maire propose donc de souscrire un prêt à taux fixe pour un montant de 705 000 € sur 20 ou 25 ans, auprès de l'organisme de crédit présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Madame le Maire propose également d'imputer ces dépenses au compte 1641 pour les capitaux et au compte 66111 pour les intérêts.

Le Conseil, procède au vote à main levée. Les résultats sont : 15 pours et 2 abstentions.

Le Conseil Municipal, approuve donc, à la majorité absolue, la passation d'un prêt de 705 000 €. Il autorise le Maire à négocier ce prêt, à signer tous documents et accepte l'imputation proposée des dépenses que ce prêt engendra.

13. CCAS : BUDGET PRIMITIF 2010

Madame le Maire informe le conseil que la commission CCAS qui s'est réunie le 25 février 2010 à 19 heures sous la présidence de Madame DROUILLET, a approuvé à l'unanimité l'octroi au C.C.A.S. de la commune d'une subvention de 14 000,00€. Cette dépense est donc inscrite au budget primitif 2010 de la commune.

Pour information, Madame le Maire présente donc au conseil le projet de budget primitif 2010 suivant et le soumet au vote :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Dépenses de fonctionnement	
011- Charges à caractère général	14 000,00
012- Charges de personnel	170,00
65- Autres charges de gestion courante	2 263,65
Total des dépenses de fonctionnement	16 433,65
Recettes de fonctionnement	
002- Excédent antérieur reporté	2433,65
74- Dotations et participations	14 000,00
Total des recettes de fonctionnement	16 433,65
<u>Excédent à reporter</u>	<u>0,00</u>

14. TARIFS : FRAIS DE SCOLARITE ENFANTS EXTERIEURS

Madame le Maire propose, au conseil municipal, une réévaluation des tarifs, pour la participation annuelle des communes extérieures, pour les dépenses scolaires,

A savoir une augmentation de 10%

Les tarifs en vigueur pour l'année 2009/2010 sont de :

299 € par élève fréquentant l'école primaire

495 € par élève fréquentant l'école maternelle.

Suite à l'augmentation, ils seront pour l'année 2010/2011 de :

330 € par élève fréquentant l'école primaire

550 € par élève fréquentant l'école maternelle.

Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal pour l'application de ces tarifs à compter du

Accord unanime du Conseil.

15. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

a) Rue des Bruyères – Assainissement en Traverse - Demande de subvention au Conseil Général :

Suite à la détection d'anomalies dans l'écoulement des eaux pluviales sur la route départementale n°75, au niveau du Malassis, il convient de les dévier en créant des bordures de trottoirs et en réalisant un assainissement en traverse de la chaussée.

Il existe un caractère d'urgence puisque les eaux pluviales envahissent les pavillons des riverains.

Les travaux se feront conjointement avec le Conseil Général qui a programmé la réfection du tapis roulant de cette route départementale pour 2010.

Le Conseil Général peut accorder une subvention de 40% du HT pour les travaux incombant à la commune.

Le plan de financement prévu est le suivant :

	HT	TVA	TTC
Coût des travaux	106 558,75	20 885,52	127 444,27
Conseil Général 40%	42 623,50		
FCTVA	19 730,92		
Fonds propres	44 204,33		
Total	106 558,75		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer la demande de subvention et signer tous documents s'y rapportant.

b) Délibération annule et remplace la précédente - Assainissement en traverse : rue du Boutonquetils – Subvention au titre de la DGE :

Suite à la détection d'anomalies dans l'écoulement des eaux pluviales de la rue du Boutonquetils au niveau de la rue du Montmérel, il convient de remédier aux problèmes en déviant les eaux pluviales de la chaussée en créant des bordures de trottoirs.

Les difficultés sont les suivantes : les eaux pluviales entre dans les soubassements d'un pavillon d'un riverain.

L'entreprise ayant été retenue est DEVAUX agence COLAS, sise à GAILLON (Eure) – Z.I. de la Bergerie pour un montant de 7 208,29 € T.T.C.

Le plan de financement prévu est le suivant :

	HT	TVA	TTC
Coût des travaux	6 027,00	1 181,29	7 208,29

DGE 30%	1 808,10
FCTVA	1 115,99
Fonds propres	4 284,20
Total	7 208,29

L'Etat peut accorder une subvention de 30% du HT au titre de la DGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer la demande de subvention et signer tous documents s'y rapportant.

c) Délibération annule et remplace la précédente - Assainissement en traverse : rue du Montmerel – Subvention au titre de la DGE :

Suite à la détection d'anomalies dans l'écoulement des eaux pluviales de la chaussée, au niveau de la sente de la rue du Montmérel, il convient de remédier aux problèmes en déviant les eaux pluviales par la création de bordures de trottoirs.

En effet, les difficultés rencontrées sont que les eaux pluviales entre dans les pavillons des riverains

L'entreprise ayant été retenue est DEVAUX agence COLAS, sise à GAILLON (Eure) – Z.I. de la Bergerie pour un montant de 23 904,45 € T.T.C.

Le plan de financement prévu est le suivant :

	HT	TVA	TTC
Coût des travaux	19 987,00	3 917,45	23 904,45

DGE 30%	5 996,10
FCTVA	3 700,89
Fonds propres	14 207,46
Total	23 904,45

L'Etat peut accorder une subvention de 30% du HT au titre de la DGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer la demande de subvention et signer tous documents s'y rapportant.

d) Délibération annule et remplace la précédente - Cimetière – subvention DGE- Opération d'Equiptement et d'Assainissement en traverse :

Suite à la détection d'anomalies dans l'écoulement des eaux pluviales de la rue des Motelles vers le cimetière, il convient de modifier l'assainissement et de procéder à un renforcement de la ravine qui s'effondre devant le parvis de l'église.

De plus, l'ancien escalier permettant d'accéder au cimetière est très vétuste, il est donc urgent de faire les modifications nécessaires pour la mise en conformité de cet accès.

En conséquence, les entreprises retenues sont les suivantes : Entreprises DEVAUX sise à GAILLON (Eure) – Z.I. de la Bergerie et LAURENT BATIMENTS, sise à EVREUX (Eure) au 380, rue Clément Ader – Parc d'activité Long Buisson, pour un montant total de 25 654,20 € T.T.C..

Le plan de financement prévu est le suivant :

	HT	TVA	TTC
Coût des travaux	21 450,00	4 204,20	25 654,20

DGE 30%	6 435,00
FCTVA	3 971,78
Fonds propres	15 247,42
Total	25 654,20

L'Etat peut accorder une subvention de 30% du H.T. au titre de la DGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer la demande de subvention et signer tous documents s'y rapportant.

16. REHABILITATION LOCAL PORTAGE DE REPAS :

Par délibération n°D10-01-004 du 28 janvier 2010, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la passation d'un contrat avec l'entreprise La Normande pour la fourniture de repas livrés dans le cadre du service « portage de repas » proposé aux habitants de Saint-Aubin-sur-Gaillon en difficulté.

Seulement, il convient alors de mettre à la disposition de cette société, ainsi qu'aux volontaires participant à ce service, un local répondant aux normes de sécurité et d'hygiène.

Madame le Maire fait part au conseil des propositions faites par des entreprises pour l'aménagement de ce local et propose de retenir les entreprises suivantes :

- Pour le gros œuvre :
LAURENT BATIMENTS, sise 380, rue Clément Ader bureau 13 – Parc d'activité le Long Buisson au VIEL EVREUX (Eure) pour un montant de 5 553,50 € HT.,
- Pour l'électricité :
OLIV'ELEC, sise 2, résidence les Grillons à COURCELLES SUR SEINE (Eure) pour un montant de 850 € H.T.

Madame le Maire demande l'accord au conseil pour entériner ces choix et pour inscrire cette somme en investissement au compte 2313 opération 523.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les choix de la commission d'appel d'offres, tels que décrits ci-dessus.

17. AVENANT N°4 – LOT N°1 « MAÇONNERIE – CHARPENTE – COUVERTURE – FAÏENCE » (A.D.S.)

Madame le Maire explique au conseil que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de la réhabilitation de la maison des associations, à savoir la pose de moyens de protection anti intrusion (grille et barreau).

Ces travaux impliquent un coût supplémentaire de 420 € H.T.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 février dernier a approuvé la nécessité de ces travaux.

Madame le Maire demande donc l'accord du conseil pour entériner le choix de la commission d'appel d'offres et donc l'autoriser à passer un avenant avec l'entreprise ADS BATIMENT, attributaire du lot n°1 « maçonnerie – charpente – couverture – faïence » et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Accord unanime du Conseil.

18. MAISON DES ASSOCIATIONS - AVENANT N°4 – LOT N°2 « MENUISERIES – CLOISONS – DOUBLAGES – PLAFONDS » (S.H.M.)

Madame le Maire explique au conseil que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de la réhabilitation de la maison des associations, à savoir la fourniture et pose d'un bloc porte en haut de l'escalier interdisant l'accès au public.

Ces travaux impliquent un coût supplémentaire de 1 061,60 € H.T.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 février dernier a approuvé la nécessité de ces travaux.

Madame le Maire demande donc l'accord du conseil pour entériner le choix de la commission d'appel d'offres et donc l'autoriser à passer un avenant avec l'entreprise SHM, attributaire du lot n°2 « Menuiseries - cloisons - doublages - plafonds » et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Accord unanime du Conseil.

19. QUESTIONS DIVERSES :

BUDGET SIEGE 2010 :

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public :

LOTISSEMENT DE LA BRAYE estimés à 45 000 € TTC

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite au transfert de cette compétence par la commune au SIEGE, dans le cadre de son programme annuel de travaux.

La participation financière (P) = 37 6325,42 € HT x 40 % = **15 050,17 € HT**

Etant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Ces explications entendues, le Conseil Décide à l'unanimité :

- 1) d'adopter le projet présenté par le SIEGE dans les conditions financières précitées.
- 2) D'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415

FIN DE SEANCE A 21H30